



**IsDB**  
البنك الإسلامي للتنمية  
Islamic Development Bank

**République de Guinée**

\*\*\*\*\*

**Travail-Justice-Solidarité**

\*\*\*\*\*



**MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA)**

\*\*\*\*\*

**AGENCE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE**

**-ANASP-**

\*\*\*\*\*

**Unité de Gestion du Projet d'Assainissement de Conakry (UGPAC)**

**Financement : Gouvernement Guinéen et Banque Islamique de Développement**

**(BID)**

\*\*\*\*\*

## **Avis Spécifique de Passation de Marché**

### **République de Guinée**

Projet d'Assainissement de Conakry (PAC)

Secteur : Eau/Développement urbain

Acquisition de Biens

Mode de financement : Instalment sales

N° du Financement : 2GUI 1002

Intitulé du Marché : Fourniture d'un (01) Camion porte-engins

AOI N° : 04/MHA/ANASP/UGPAC/2020

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le Projet d'Assainissement de Conakry (PAC – 2GUI 1002), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition d'équipements de transport des engins de la minière (camion porte-engins).
2. L'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir un (01) camion porte-engins destiné au transport des engins lourds acquis dans le cadre du projet et destiné à l'exploitation de la décharge de la minière situé dans la commune de Ratoma dans délai de livraison de trois (03) mois pour compter de la date de l'ordre de service de démarrage.
3. La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Avril 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'ANASP/Monsieur le Directeur Général, Email : [sorycam895@gmail.com](mailto:sorycam895@gmail.com), téléphone : 628 25 67 89 – immeuble Koula, 1<sup>er</sup> étage, Quartier Almamyah – Commune de Kaloum et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :
- Unité de Gestion du Projet d'Assainissement de Conakry (UGPAC) – Bureau situé au quartier Almamyah, immeuble Koula (sixième étage, B6), Commune de Kaloum (tél. : +224 655 21 37 45/+224 628 76 52 47 – Email : [modymahi@yahoo.fr/akbalde2014@gmail.com](mailto:modymahi@yahoo.fr/akbalde2014@gmail.com)).
5. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de un Million de Francs Guinéens (1.000.000 GNF) ; la méthode de paiement sera :
- 30% du montant seront versés dans le compte n° 2011 00 03 07 domicilié à la BCRG au bénéfice de l'ARMP ;
  - 70% du montant seront versés dans le compte n° 41 111 0718 domicilié à la BCRG au bénéfice du Trésor Public. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par retrait direct ou par voie postale au frais du candidat.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 01/09/2020 à partir de 10 heures 00 minutes TU. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous le 01/09/2020 à partir de 10 heures 05 mn TU : Direction Nationale des Marchés Publics – immeuble Kakandé – corniche nord – près du Gouvernorat de Conakry.
7. Les offres doivent être accompagnées par « une Garantie d'offre », pour un montant de quatre milles cinq cent dollars des Etats-Unis (4.500 USD) ou son équivalent en Francs Guinéens au taux de la BCRG (15 jours avant la date d'ouverture des offres).
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
- Agence d'exécution : Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP), immeuble Koula, 1er étage, Bureau T9 – Quartier Almamyah Commune de Kaloum  
Monsieur Sory CAMARA, Directeur Général - Téléphone : 628 25 67 89  
Email : [sorycam895@gmail.com](mailto:sorycam895@gmail.com), Site Web : [www.anasp-guinee.com](http://www.anasp-guinee.com)



*[Handwritten signature]*